



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE-SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier aux personnes concernées par le [projet de Règlement numéro APR-356-2024 modifiant le Règlement numéro 1641-2024 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensation et de la tarification de différents services municipaux et d'amender les tarifs prévus aux règlements d'urbanisme](#) :

QUE le conseil, lors de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2024, a adopté le projet de règlement identifié ci-dessus;

QUE l'objet de ce projet de règlement est de modifier ou d'abroger certains articles des règlements applicables par le Service de l'urbanisme afin que les tarifs décrétés par ces articles soient ajoutés à l'annexe E du Règlement numéro 1641-2024 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensation et de la tarification de différents services municipaux;

QUE le projet de règlement **ne contient pas** de disposition susceptible d'approbation référendaire, c'est-à-dire que les citoyens ne peuvent pas s'opposer par un vote à ces modifications. La consultation publique concerne uniquement les articles 5, 6, 7, 15, et 16 et ils s'appliquent à l'ensemble de la municipalité;

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au Service du greffe, situé au 2 rue Laurier, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h. Toutefois, nous vous invitons à en prendre connaissance sur le site Internet de la Ville en cliquant sur le titre du règlement ou en vous rendant sur la page [RÈGLEMENTS MUNICIPAUX EN VIGUEUR ET LES RÈGLEMENTS EN PROCESSUS D'ADOPTION](#) de notre site Internet;

QU'une consultation publique sur ce projet de règlement aura lieu à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert le **lundi 25 mars 2024, à 19 h** au cours de laquelle seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 14 mars 2024.

Mélanie Côté
Assistante-greffière